

En ce début d'année j'adresse en mon nom et en celui du Conseil Municipal tous mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères aux paulhacoises et aux paulhacois.

Si l'année qui s'achève nous a permis de poursuivre l'action engagée depuis bientôt deux ans, je souhaite que celle qui débute nous permette de développer nos investissements, en particulier à destination de la Mairie et de la Salle des Fêtes. Je souhaite aussi qu'elle nous aide à étendre notre politique d'animation pour tous les nouveaux projets associatifs.

Enfin, comment ne pas évoquer dans mon propos le projet d'aéroport du Nord-Est toulousain ? Les menaces qui pèsent sur une telle implantation à proximité immédiate de notre commune a suscité la condamnation unanime de vos élus municipaux. Je vous assure de ma détermination à combattre, avec vous, ce projet néfaste pour notre environnement et notre qualité de vie.

"C'est quand on n'a plus d'espoir qu'il ne faut désespérer de rien" (Sénèque).

Bonne année à tous.

Audie Adjives

Le travail de l'équipe municipale

Conseil Municipal

● du 4 juillet 2002

Ce conseil était essentiellement destiné à amender le budget afin d'engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissement : mobilier scolaire, réparations et réfections de bâtiments, achats de matériel, et accord pour le financement de l'urbanisation de Lapeyre.

● du 6 septembre 2002

Ce conseil municipal a permis l'adoption des tarifs de la cantine, du rapport sur la qualité du service de l'eau et du processus de recouvrement des contributions à l'assainissement collectif.

● du 17 octobre 2002

Cette réunion a été consacrée à l'adoption d'une modification budgétaire, à la délibération quant à l'adhésion des communes de Bazus et Lapeyrouse-Fossat à la communauté de communes des Coteaux du Girou, et à l'analyse et sélection des propositions de réfection du terrain de tennis.

● du 22 novembre 2002

Ce conseil a permis des ajustements budgétaires, le suivi des travaux de réfection du terrain de tennis, et la pérennisation d'un poste d'agent d'entretien. Il a surtout permis une prise de position claire sur le projet d'aéroport dans le nord-est toulousain (cf. ci-après).



Manifestations et événements



● Fête du village

Comme à l'accoutumée, la fête du village s'est déroulée sur trois jours, du 15 au 17 août. Elle fut marquée par la présence de nombreux élus, notamment M. Gérard Roujas, sénateur de la Haute-Garonne, M. Gérard Bapt, député de la circonscription, M. André Laur, conseiller général du canton, M. Daniel Calas, président de la communauté de communes des Coteaux du Girou, ainsi que de nombreux maires des communes avoisinantes.

Cette fête 2002 fut l'occasion d'une première : pour la première fois depuis longtemps, un feu d'artifice fut tiré lors de la soirée de clôture, à la plus grande satisfaction de l'assistance. Cette première fut donc une réussite, et le Comité des fêtes doit en être remercié.

● Inauguration de l'abri pour les jeunes

L'abri à destination des jeunes a été inauguré le vendredi 9 août. Cet abri est un bâtiment léger en bois, situé sur l'aire récréative, et offrant une surface abritée de plus de 20 m². Après la coupure du traditionnel ruban tricolore, Didier Cujives a rappelé l'importance de cet investissement pour la commune et la volonté du conseil municipal de répondre aux attentes exprimées par les jeunes.

L'orage qui a éclaté au moment de cette inauguration a rappelé, si besoin était, la justesse de cet investissement, et l'ensemble des jeunes présents a pu partager un pot de l'amitié avec le conseil municipal à l'abri de ce nouvel équipement.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX DU GIROU



● *L'intercommunalité: mise en route*

Paulhac a rejoint, le 25 avril dernier, la communauté de communes des Coteaux du Girou. Les premières réunions plénières et de commissions se sont mises en place, et la commune intervient dans l'ensemble des orientations. 2003 va voir le premier exercice complet de Paulhac au sein de l'intercommunalité, et les transferts de compétences vont rentrer dans les faits, comme pour l'entretien des voies communales. Ce sera aussi l'occasion de mesurer l'intérêt financier du regroupement des efforts.

Par ailleurs, les représentants de Paulhac prennent des responsabilités au sein de la structure; ainsi, Didier Cujives préside-t-il la commission de communication, avec entre autres objectifs la réalisation d'un bulletin d'informations, et Jean-Pierre Azalbert a, quant à lui, pris en charge une commission portant sur les questions d'assainissement.

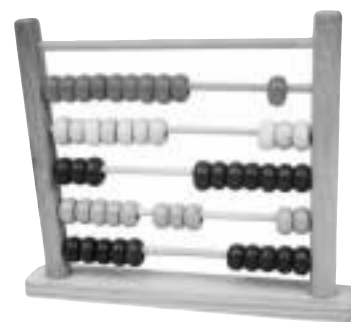
En outre, deux nouvelles communes viennent rejoindre la communauté de communes des Coteaux du Girou: Lapeyrouse-Fossat et Bazus se joignent dorénavant à Garidech, Gémil, Gragnague, Montastruc-la-Conseillère, Montjoire, Montpitol, Paulhac, Saint-Pierre et Verfeil. Ceci démontre, si besoin était, l'attractivité de cette structure et de son fonctionnement.

● *Inauguration de la ludo-bibliothèque*

En ouverture de la fête du village, Didier Cujives a inauguré l'aménagement du bureau des associations au profit de la ludothèque / bibliothèque "La Chapelle". A cette occasion, Didier Cujives a rappelé l'historique et les perspectives des investissements culturels de la commune, et notamment les efforts faits pour soutenir la création de cette ludo-bibliothèque. André Laur, Conseiller général, a quant à lui souligné l'engagement du Conseil général et de son président, Pierre Izard, qu'il représentait, pour soutenir ces initiatives culturelles.

● *1001 âmes!*

Comme annoncé dans le précédent bulletin, l'INSEE a procédé à un complément de recensement sur la commune. Celui-ci s'est déroulé sur la première moitié d'octobre et les résultats sont les suivants:



| | |
|---|-------------|
| Résultats au recensement de 1999 | 928 |
| Accroissement au recensement complémentaire | 73 |
| Population extrapolée | 68 |
| Total | 1069 |

En fait, la population réellement recensée est donc de 1001, le chiffre de 1069 résultant d'une extrapolation qui tient compte des constructions récentes. Cette dernière estimation de 1069 est donc beaucoup plus proche de la réalité actuelle.

Vous découvrirez dans cet agenda les activités les plus significatives du Maire dans l'exercice de ses fonctions. Bien sûr, cette liste omet les réunions de travail habituelles avec les adjoints (elles sont hebdomadaires) ou au sein des différentes commissions. Sont aussi omises les permanences, la participation aux manifestations diverses, etc...

- **Lundi 1^{er} juillet** rendez-vous avec Claudine Sans, Principale du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Jeudi 4 juillet** Conseil Municipal (Paulhac)
- **Vendredi 5 juillet** rendez-vous avec Daniel Calas, Président de la Communauté de communes des coteaux du Girou (Toulouse)
- **Mercredi 10 juillet** Réunion de travail Pays Tarn / Girou / Frontonnais (Paulhac)
- **Jeudi 8 août** réunion des Maires de l'Intercommunalité (Graguague)
- **Jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 août** Fête locale (Paulhac)
- **Lundi 26 août** réunion de la commission de la gestion de la forêt de Buzet (Toulouse)
- **Vendredi 30 août** réunion avec la DDE pour l'avancement des travaux sur le plateau sportif du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Samedi 31 août** invitation du Maire de Balma (Balma)
- **Mardi 3 septembre** Conseil Communautaire (Graguague)
- **Jeudi 5 septembre** participation au colloque sur les projets de développement de la région toulousaine (Labège)
- **Vendredi 6 septembre** Conseil Municipal (Paulhac)
- **Mercredi 11 septembre** réunion des Maires du canton (Montastruc-la-Conseillère)
- **Jeudi 19 septembre** journée de recrutement pour le gymnase et plateau sportif du Collège Georges Brassens (Paulhac)
- **Mardi 24 septembre** Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Mercredi 25 septembre** calendrier et rencontre avec les associations utilisatrices des installations sportives du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Jeudi 26 septembre** réunion sur l'urbanisme au salon immobilier (Toulouse)
- **Mercredi 2 octobre** programmation des travaux routiers en présence de Pierre Izard, Président du Conseil Général (Montastruc-La-Conseillère)
- **Mercredi 9 octobre** réunion au Comité Départemental du Tourisme pour poursuite de l'étude Huttopia d'implantation d'un site touristique à Paulhac (Toulouse)
- **Lundi 14 octobre** Assemblée Générale Pays Tarn/Girou/Frontonnais (Saint-Jean)
- **Jeudi 17 octobre** réunion des Maires de l'Intercommunalité (Graguague)
- **Jeudi 17 octobre** Conseil Municipal (Paulhac)
- **Samedi 19 octobre** Assemblée Générale annuelle des Maires de la Haute-Garonne (Labarthe/lèze)
- **Jeudi 24 octobre** Assemblée Générale du SIVOM de Montastruc/Verfeil (Montastruc-la-Conseillère)
- **Vendredi 25 octobre** réunion technique à destination des élus organisée par le Crédit Agricole (Balma)
- **Vendredi 25 octobre** Concert de l'Orchestre National de Chambre d'Ukraine (Paulhac)
- **Dimanche 27 octobre** invitation du Club de l'Amitié (Paulhac)
- **Lundi 28 octobre** réunion technique au sujet du projet de réaménagement de la salle des fêtes (Paulhac)
- **Mercredi 30 octobre** réunion des Maires de l'Intercommunalité (Graguague)
- **Mardi 5 novembre** réunion du bureau du SIVU du Collège Georges Brassens (Paulhac)
- **Jeudi 7 novembre** Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Mercredi 13 novembre** Conseil Communautaire (Graguague)
- **Vendredi 22 novembre** rencontre avec les élèves en vue de la constitution d'un Conseil Municipal des jeunes (Paulhac)
- **Vendredi 22 novembre** Conseil Municipal (Paulhac)
- **Jeudi 28 novembre** Assemblée Générale du SIVU du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Vendredi 29 novembre** mise en place de la Commission Communication de l'Intercommunalité (Graguague)
- **Vendredi 29 novembre** inauguration du « New Quartz » (Paulhac)
- **Samedi 30 novembre** Loto de l'Amicale Laïque (Paulhac)
- **Dimanche 8 décembre** Repas annuel de la Municipalité à destination des aînés (Paulhac)
- **Lundi 9 décembre** Assemblée Générale du Syndicat Départemental de l'Electricité de Haute Garonne (L'Union)
- **Lundi 9 décembre** Réunion de travail Pays Tarn / Girou/ Frontonnais (Montberon)
- **Mardi 10 décembre** Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens (Montastruc-la-Conseillère)
- **Mercredi 11 décembre** rencontre avec Martin Malvy, Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- **Samedi 14 décembre** déplacement à Pauillac en Gironde dans la perspective de la mise en place d'un jumelage (Pauillac)
- **Lundi 16 décembre** Assises Régionales de la Décentralisation (Toulouse)
- **Lundi 16 décembre** Assemblée Générale Pays Tarn/Girou/Frontonnais (Villemur/Tarn)
- **Vendredi 20 décembre** Réunion avec les Maires du canton (Toulouse)

Le projet d'aéroport

● *Projet*

Cela fait de nombreuses années que l'on évoque de temps à autre un projet d'aéroport dans le Nord-est toulousain. Les premières études semblent dater de près de trente ans. Cependant, la fréquence des évocations s'est accrue progressivement ces derniers temps, avec une franche accélération depuis l'été.

La première source est le quotidien régional, "La Dépêche du Midi", qui relançait le sujet en août avec une évocation du sujet par le nouveau président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, laquelle CCIT gère l'aéroport de Toulouse – Blagnac. Puis en septembre, en publiant un article sur les principaux sites envisagés.

Parmi les différents sites envisagés, qui avaient d'ailleurs été identifiés auparavant, deux concernent directement Paulhac : ce sont Fronton et Vacquiers. Pour le premier, il est à craindre que le couloir aérien passe au dessus de la commune, tandis que pour le second, il semblerait que l'emprise de l'aéroport couvrirait une partie Montjoire, en arrivant à proximité de Paulhac, la commune risquant de se trouver dans le prolongement immédiat des pistes. Paulhac est donc concernée au premier chef.

Très rapidement, des rumeurs se sont propagées. Certaines se voyant confirmées, comme la réalité d'une étude en cours.

● *Position des élus*

Manquant d'informations fiables, les maires du canton de Montastruc-le-Conseillère ont écrit au Préfet de la Haute-Garonne. Suite à sa réponse, le conseil municipal a délibéré à **l'unanimité** sur le sujet lors de sa réunion du 25 novembre 2002, dans les termes suivants :

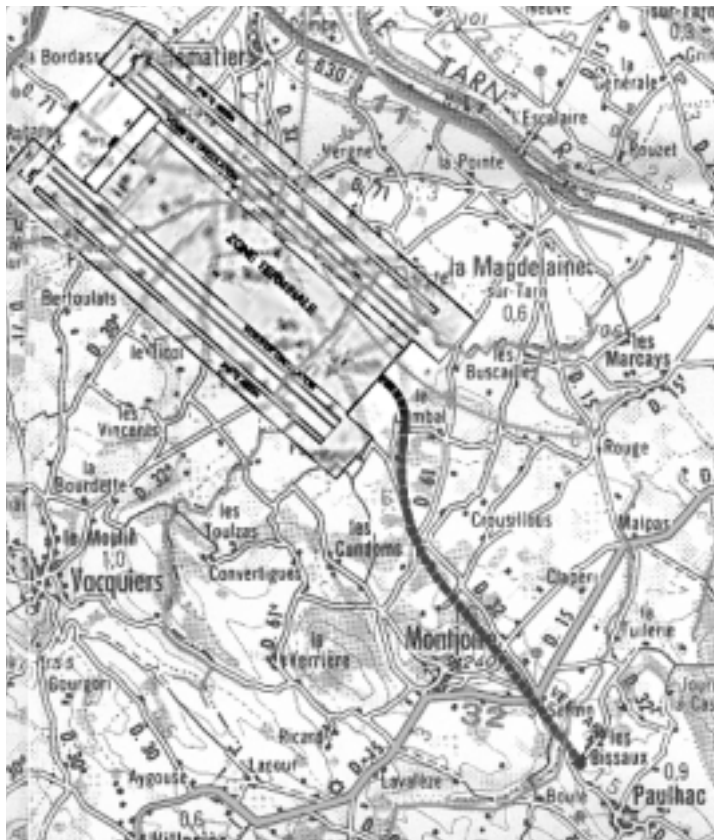
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse de Monsieur le Préfet au sujet des vives réactions des Maires du Canton de Montastruc la Conseillère relatives à l'étude d'un nouveau site aéroportuaire à proximité de la commune de Paulhac.

Il présente les nuisances qu'engendrerait cet aéroport pour la commune, en particulier pour la maîtrise de son environnement. Il confirme qu'aucune information, qu'aucun avis n'a jamais été demandé à la commune de Paulhac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce :

- *Contre le projet d'implantation du Nord-Est,*
- *S'étonne qu'aucune information, qu'aucun avis n'ait été demandé à la commune,*
- *Demande à recevoir très rapidement une information détaillée sur ce dossier,*
- *Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.*

Paulhac a été la première commune à délibérer contre le projet. Cette délibération a été transmise aux autres communes. A ce jour, Fronton, Bouloc, Vacquiers, Montjoire et tout récemment, Bruguières ont aussi délibéré contre le projet. Il est probable que les autres conseils municipaux aborderont ce thème selon le calendrier qui leur est propre.



En outre, cette prise de position du conseil municipal a été réaffirmée par Didier Cujives dans la presse, au travers d'un article particulièrement clair dans la Dépêche du Midi du 13 décembre 2002 (copie disponible en mairie).

● *Suites*

Monsieur le Préfet de Haute-Garonne a invité les Maires à participer à une réunion de présentation des résultats des études le 13 janvier 2003.

Comme nous l'avions craint, la présentation des études tend à orienter le débat pour montrer que la seule solution est celle d'un nouvel aéroport, les sites du nord-est toulousain étant clairement mis en avant.

La réunion publique du 18 janvier 2003 avait but d'informer la population, et d'envisager les moyens d'actions : trois cent cinquante participants, de très nombreux élus dont deux conseillers généraux, les maires de Fronton et Vacquiers (parmi de nombreux autres). Regrettons toutefois la participation limitée de la population de Paulhac.

Que ce soit Fronton ou Vacquiers, les conséquences pour Paulhac sont catastrophiques : il s'agit d'un aéroport de la dimension d'Orly, qui ferait de Vacquiers ou Fronton le troisième aéroport Français.

Et, en l'absence de réaction rapide et vive, il est à craindre que la décision ne soit rapidement entérinée. Dans ce cas que nous redoutons, les travaux s'engageront rapidement (plate forme aéroportuaire, voies d'accès, autoroutes...).

Il est clair que la municipalité de Paulhac fera de ce dossier un thème majeur de 2003, et il est indispensable que toute la population se mobilise au plus tôt.

Les documents des études sont disponibles sur le site internet de l'équipement (www.midi-pyrenees.equipement.gouv.fr), et sur le site de la Mairie (www.paulhac.fr). Ils peuvent être consultés en Mairie.

Les questions et réactions doivent être formulées avant le 15 mai :

- Soit par messagerie électronique : avenir-aeroport-midi-pyrenees@equipement.gouv.fr
- Soit par courrier à : Monsieur le directeur régional de l'Équipement, Cité administrative, Boulevard A.Duportal, 31074 Toulouse cedex.

Les bruits de voisinage

Les bruits de voisinage sont une gêne, parfois insoupçonnée par celui qui les produit, mais réelle et rapidement insupportable par celui qui les subit. Bien souvent, un peu de bonne volonté peut suffire à réduire le problème. Dans certains cas, les mesures sont lourdes et difficiles à mettre en œuvre. Nous rappelons ici les règles générales en la matière. Le but de cette présentation est de sensibiliser au problème et de réduire les plaintes, en donnant les règles de base quant aux nuisances à éviter. Sans oublier que la tolérance est à la base de toute vie collective.

Cadre juridique

● Qu'est ce que le bruit?

Sont concernés les bruits provoqués par l'exercice de toutes les activités industrielles non classées, artisanales, commerciales ainsi que toutes les activités culturelles, sportives ou de loisirs.

La définition des activités industrielles classées relève de la loi du 19 juillet 1976.

● Cadre général

Le code civil peut être pris en considération quant à l'utilisation des logements loués: le bailleur est tenu d'assurer une jouissance paisible, le locataire est tenu d'user paisiblement des locaux.

La code pénal quant à lui réprime "les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui" (article 632-2). A noter que cet article est généralement invoqué pour sanctionner tous les tapages ayant lieu de nuit, en couvrant non seulement les bruits qui s'entendent de la voie publique, mais aussi les bruits audibles d'un appartement à l'autre.

La base de la lutte contre le bruit est constituée par la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, ainsi que par le code de santé publique, notamment les articles L.1, L.2, R48-2 à R48.5, modifiés par le décret n° 95-408 du 18 avril 1995.

La législation isole certains cas particuliers, comme les chantiers et les lieux musicaux. Pour ces derniers, il s'agit des établissements ou locaux qui reçoivent du public et diffusent à titre habituel de la musique amplifiée; ils sont concernés par le décret n° 98-1143, et son arrêté d'application du 15 décembre 1998.

● Cadre local

Le maire

La lutte contre les bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du Maire de la commune. Les mesures préven-



tives sont celles issues du pouvoir de police administrative et sont constituées, pour l'essentiel, par des arrêtés réglementant les activités et comportements bruyants.

Ces arrêtés ne peuvent être que plus restrictifs que ceux de l'autorité supérieure.

Le préfet

Le préfet peut prendre des arrêtés de lutte contre le bruit sur la base de l'article L.2 du code de la santé publique. C'est le cas en Haute-Garonne, et l'arrêté en vigueur date du 23 juillet 1996.

L'arrêté préfectoral en vigueur

Voici les articles les plus significatifs de cet arrêté du 23 juillet 1996. Des dérogations à l'article 2 sont prévues pour le 14 juillet, le 31 décembre, la fête de la musique ou la fête annuelle de la commune.

● Article 2

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition.

Sont notamment concernés les bruits susceptibles de provenir:

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que haut-parleurs, postes récepteurs de radio, téléviseurs, magnétophones et électrophones,
- des réparations ou réglages de moteur à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- des pétards et pièces d'artifice.



Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux ou municipaux...

● Article 5

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

● Article 6

Les propriétaires de possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Que faire en cas de problème ?

● Démarche amiable

La première démarche est d'informer verbalement et courtoisement le fauteur de bruit de la gêne qu'il occasionne. C'est assurément le bon départ, et parvenir à un accord à ce stade est de loin la meilleure solution.

Si l'auteur du trouble ne prend aucune disposition pour remédier à la situation, on pourra envisager l'enchaînement lettre simple – lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas, il faut veiller à ne jamais laisser sous-entendre la moindre menace, afin de ne pas détériorer les possibilités de dialogue.

Une autre voie peut être de faire appel à un tiers, non impliqué dans l'affaire, afin qu'il fasse le médiateur.

● Le recours aux autorités administratives

Dans le cas d'une nuisance ponctuelle, ou de tapage nocturne, il convient de s'adresser à la gendarmerie. Dans le cas d'une nuisance persistante, la mairie devra être contactée.

● La phase judiciaire

Une procédure pénale peut être ouverte sur la base d'un procès-verbal de constat de l'infraction. Le plaignant peut se constituer partie civile, et ainsi demander des dommages et intérêts. Cette procédure est gratuite.

Une procédure civile peut aussi être engagée pour obtenir



la cessation de la nuisance et la réparation du préjudice. Cette procédure n'est pas gratuite (hors aide juridictionnelle), et, si l'assistance d'un avocat n'est pas toujours obligatoire, elle est bien souvent très utile. Un référé est envisageable pour les cas d'urgence caractérisée.

● A l'inverse

Dans le cas contraire, si, pour une raison impérieuse, vous pensez être dans l'impossibilité d'éviter une nuisance, il convient d'en parler auparavant avec les gens susceptibles d'être gênés. Vous pouvez ainsi prévenir les problèmes, notamment en montrant que vous prenez les autres en considération.

En savoir plus

Les informations précédentes sont extraites des lois et arrêtés en vigueur, et notamment de l'arrêté préfectoral de la Haute-Garonne en date du 23 juillet 1996, ainsi que d'un guide d'information tenu à disposition du public à la Mairie. On trouve dans ce dernier un certain nombre de contacts et de références intéressants.

On peut aussi aller consulter le site du ministère de l'environnement www.environnement.gouv.fr/dossiers/bruit.

Paulhac s'équipe

Dans tous les domaines, des travaux importants sont ou vont être menés pour poursuivre l'équipement de notre village et améliorer, plus encore, son cadre de vie.

Eclairage et illuminations

Comme mentionné en juillet dernier, l'éclairage public de la place du village a été rénové. Des décorations lumineuses ont été acquises, puis complétées. L'ensemble permet de disposer d'un équipement satisfaisant, notamment au moment des fêtes. On peut ainsi en juger sur la photo prise durant des fêtes de fin d'année.



Vue des illuminations de la place du village.

Plantations

Les plantations autour de la station d'épuration ont été réalisées conformément au planning prévu. Une haie de cyprès a notamment été plantée, et les espaces non occupés ont été engazonnés.



Cyprès plantés à la station d'épuration

Eglise

Les travaux d'entretien de l'église du village se poursuivent. Le plafond situé à l'arrière de la sacristie a ainsi été déposé car il menaçait à terme de s'effondrer. Les vitrages cassés ont été remplacés, et un point lumineux a été ajouté dans l'escalier d'accès au clocher. Par ailleurs, les boiseries détériorées par l'humidité ont été enlevées.

Un dispositif empêchant la pose des pigeons a été mis en place au dessus de la porte principale, afin de réduire les salissures maculant régulièrement l'escalier.

L'humidité demeure une préoccupation très importante. Un groupe de travail du Conseil Municipal s'est penché sur le sujet, avec pour objectif des régler les différents aspects du problème (écoulements, infiltrations...). Mais ce problème est difficile, les solutions coûteuses, et sa résolution sera longue. Les premières mesures viseront le redimensionnement des écoulements et évacuations.

Carillon

Comme évoqué précédemment, le carillon de l'église a fait l'objet de travaux importants. Chacun a pu constater le résultat au moment des fêtes de fin d'année. En effet, du 13 au 24 décembre, vers 19h15, plusieurs chants de Noël ont été joués sur le carillon, et nombreux sont ceux qui les ont appréciés.

C'est une vieille tradition occitane, appelé le "Nadalet", qui a pu être reprise grâce à la réfection du carillon. Ce mot "Nadalet" a pour origine "Nadal", Noël en occitan. Traditionnellement, le Nadalet couvrait la période de 8 ou 12 jours précédant Noël et pendant laquelle on jouait les cloches.

Chacun a pu juger de la qualité du carillon de Paulhac, bien servi par une programmation remarquable.

L'expérience va se poursuivre avec la mise en place de comptines en semaine à 8h55, au moment où les enfants se rendent à l'école.

Cimetière

L'entretien courant a été assuré, avec notamment la remise en peinture des deux portails métalliques.

Abri jeunes

L'abri jeunes a été mis en place. Pour cela, une plate-forme a été réalisée, un accès a été aménagé, avec une aire de stationnement (voir précédemment son inauguration).

Ecole : bilan de l'année 2001-2002

L'école est un poste de dépense important pour le budget communal. Pour l'année 2001-2002, on obtient les dépenses suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| Fonctionnement | 6 118 € |
| Fournitures scolaires | 3 861 € |
| Transports collectifs | 305 € |
| Informatique | 305 € |
| Projets scolaires | 1 525 € |
| Subvention à la coopérative scolaire | 122 € |
| Investissement | 6 942 € |
| Mobilier scolaire | 4 979 € |
| Bâtiments | 1 963 € |
| Cantine | 42 864 € |
| Coûts salariaux..... | 19 735 € |
| Repas (traiteur et pain) | 27 876 € |
| Produits d'entretien | 2 144 € |
| Eau et Gaz | 5 093 € |
| Contribution des Parents, en déduction des coûts | -11 984 € |

Sécurisation



Des barrières métalliques de sécurité sont en cours de déploiement. Les premières ont été installées afin de sécuriser le virage devant la mairie. Les installations se poursuivront par les abords de l'école et de la place de la liberté.

Salle des associations

Une superbe bibliothèque, réalisée par M. Testa, a été installée dans la salle des associations afin d'y supporter le fonctionnement de la ludo-bibliothèque "La Chapelle". La tenue des délais a permis l'inauguration par Didier Cujives de cette ludo-bibliothèque en ouverture de la fête du 15 août (cf. précédemment).

Tennis

La réfection du court de tennis a pu être menée à bien en dépit des mauvaises conditions météorologiques de novembre (pluie en abondance). Le résultat est satisfaisant, et le Tennis Club de Paulhac pourra poursuivre ses activités dans des conditions satisfaisantes. Nous en profitons pour remercier les riverains d'avoir su supporter la gêne inhérente aux travaux.



Projets

Les projets de rénovation de la Mairie et d'extension de la salle des fêtes suivent leur cours. La rénovation de la Mairie est plus légère, et devrait déboucher le plus rapidement, très probablement en 2003.

Un état des lieux a été réalisé, avec un concours extérieur. La vétusté de certaines installations, comme l'électricité, ou le manque d'équipements de première nécessité, comme des sanitaires, ont été constatés. Compte tenu du caractère forcément limité du budget que l'on peut y allouer, le projet de rénovation devrait suivre les orientations suivantes :

- Ajout de placards de rangement à l'étage,
- Remplacement des dispositifs de chauffage et climatisation du secrétariat,
- Réfection totale des installations électriques pour mise aux normes,
- Création d'un sanitaire intérieur,
- Réaménagement des toilettes extérieures.

Ces travaux devraient s'inscrire dans le cadre du budget 2003. L'organisation pour la durée des travaux est en cours d'étude, afin de perturber au minimum le fonctionnement de la Mairie.

Pour la salle des fêtes, l'investissement est plus conséquent. Il demande donc une réflexion plus poussée. 2002 aura vu la définition du besoin s'affiner, et le processus de consultation se définir. 2003 devrait permettre de consulter et de finaliser le projet. La réalisation pourrait débuter en 2004.

Informations pratiques

Informations pratiques et diverses: toute l'actualité de Paulhac

Jumelage

de gauche à droite: S Hourneau, Maire de Pauillac, M. Bertrand, Maire de Pouillac, MM Gautriaud et Rozan, adjoints de Pouillac, et D. Cujives.



Le printemps dernier, la commune de Pauillac de Gironde a contacté la Mairie. Elle essayait de recenser, dans le sud-ouest, les communes dont le nom présente la même origine que le sien pour envisager l'établissement de relations à définir. La municipalité de Paulhac a répondu favorablement, en joignant le fascicule "Paulhac, 2000 ans d'histoire", réalisé par M. Pierre Gay, et qui corrobore l'étymologie commune des noms "Pauillac" et "Paulhac". D'ailleurs, la prononciation est très proche, quasiment identique, l'orthographe du nom de notre commune trahissant ses origines occitanes.

Les contacts se sont maintenus et une rencontre a eu lieu à Pauillac, le 14 décembre dernier. Outre le comité de jumelage de Pauillac, cette rencontre a réuni des élus de Pauillac, Paulhac et Pouillac, village de Charente-Maritime. La commune de Pouliacq (Pyrénées-Atlantique) était excusée, alors que d'autres n'avaient pas donné suite (Gers, Lot et Garonne, Aveyron)

Pauillac est une ville d'environ 5 400 habitants, mondialement connue par sa production viticole. Son comité de jumelage, présidé par M^{me} Moge, a une longue expérience du jumelage: en effet, Pauillac est jumelée à Pullac Im Isartal (Allemagne) depuis 1964. Son maire, Sébastien Hourneau, est âgé de seulement 28 ans; il a même été le plus jeune conseiller général de France, élu à l'âge de 23 ans! Pouillac est un village essentiellement agricole de Charente-Maritime d'environ 330 habitants. Il était représenté par son Maire, M. Bertrand, accompagné de deux adjoints, MM. Gautriaud et Rozan.

Pouliacq semble être un village assez petit. Ses représentants n'ont pu se déplacer pour la rencontre, mais ont affirmé leur intérêt pour la démarche commune.

Paulhac était représenté par Didier Cujives et Pierre Dufresne.

L'accueil de Pauillac fut particulièrement chaleureux. Il a pu être constaté que, outre un nom à l'origine identique, les quatre communes partageaient une forte culture viticole, évidente pour Pauillac, basée sur le Pineau et le Cognac pour Pouillac, sur le Jurançon pour Pouliacq, Paulhac devant se contenter de sa proximité au Frontonnais.

Il a été décidé d'aller plus avant dans l'établissement de relations amicales suivies. Plusieurs axes ont été dégagés:

- Mise en relation des écoles via Internet et la messagerie électronique,
- Proposition, par Pauillac, de contribuer à l'organisation d'excursions, du type visite de l'estuaire, découverte du Médoc et visite de châteaux,
- Participation au Marathon des Vignes organisé par Pauillac le 6 septembre,
- Participation à la journée du Poutou à Paulhac le 15 juin,
- Etablissement d'un jumelage réel...

La démarche se veut clairement progressive et pragmatique. A terme, le principe d'une réunion annuelle dans l'un des "Paulhac", à tour de rôle, devrait s'imposer. Et beaucoup de collaborations ou d'échanges peuvent s'envisager (enfants, écoles, clubs et associations...), ainsi que des extensions en dehors du sud-ouest. La diversité de nos communes est un gage d'enrichissement mutuel.

Concrètement, il nous incombe d'établir une forme de "comité de jumelage" afin que la Mairie ne soit pas la seule partie prenante, et que chacun puisse apporter sa contribution et promouvoir des orientations.

Par ailleurs, l'échange prévu à l'occasion de la journée du Poutou va nécessiter d'héberger des délégations de Pauillac et de Pouillac (et éventuellement de Pouliacq). La règle dans ce type d'échanges est de privilégier un hébergement "chez l'habitant". En l'occurrence, il s'agirait d'héberger une personne, un couple ou plus pour la nuit du samedi 14 au dimanche 15 juin.

Sur ces deux aspects, nous demandons à tous les volontaires de contacter la Mairie (05 61 84 25 30, ou Pierre Dufresne au 05 61 84 33 76) dès janvier afin de pouvoir travailler à l'organisation de ce rapprochement de communes.

Il va sans dire que tout le monde souhaite que les relations qui s'établiront soient durables et enrichissantes pour chacun.

Conseil Municipal des Jeunes

Un conseil municipal des jeunes va être mis en place à Paulhac au début de 2003.

Les inscriptions sur les listes électorales ont été effectuées en décembre 2002: les enfants concernés sont les enfants de la commune en classe de CE2, CM1 et CM2.

Si 38 des 39 élèves de ces classes de l'école de Paulhac se

sont inscrits, aucun des enfants scolarisés dans d'autres établissements ne s'est inscrit, et c'est regrettable.

L'appel à candidatures a été lancé auprès des enfants de CM1 et CM2. Les élections devraient se dérouler en mars. Pour toute information ou inscription, il convient de contacter l'un des deux conseillers municipaux en charge du dossier: M^{me} Josette Auriol (05 61 84 25 59) ou M^{me} Sylvie Sauvestre (05 61 84 72 28).

ADSL

De nombreuses personnes s'inquiètent quant à la date de disponibilité de l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line, accès internet à haut débit pour le commun des mortels) sur Paulhac. Nous présentons ici un état des réflexions sur le sujet.

L'ADSL présente de nombreux avantages pour les connexions à internet. On peut principalement citer: des débits importants, le fait que la ligne téléphonique reste libre durant les connexions, permanence de la connexion à internet (et donc suppression des opérations d'établissement de connexion), tarification forfaitaire pour une consommation illimitée, rapport prix/performance extrêmement intéressant...

Un plan prospectif d'équipement de la région toulousaine par l'ADSL a été réalisé par France Télécom et publié en septembre 2001. On pouvait y constater que, au contraire des autres communes du canton, Paulhac n'était pas pris en compte dans l'étude, trou dans la couverture ADSL de la région. La municipalité a donc pris successivement contact avec les différentes directions de France Télécom impliquées dans le dossier, lesquelles ont été d'un accès facile et ont fait preuve d'une grande transparence.

En fait, la raison de cet "oubli" est essentiellement technique: la mise en place de l'ADSL sur une maille du réseau (qui correspond à ce qu'on a coutume d'appeler un standard téléphonique) nécessite un équipement (DSLAM), extrêmement coûteux. Paulhac dépend d'une maille propre, couvrant de ce fait peu d'abonnés. En outre, l'ADSL n'est disponible que dans un rayon d'environ 4 km autour de l'équipement (problème d'atténuation du signal). La rentabilité escomptée par l'opérateur sur la maille de Paulhac est donc inexistante.

Aujourd'hui, la situation a évolué, mais pas dans le bon sens. En effet, les difficultés financières rencontrées par France Télécom sont telles que le plan prospectif de 2001 a été remis en cause, l'opérateur revoyant à la baisse tous ses investissements.

Deux voies sont actuellement envisageables: d'une part, recenser la demande réelle pour ce type de service, et d'autre

part, solliciter un appui financier du Conseil Régional.

Pour le recensement de la demande, nous mettrons donc en place au début de l'année un formulaire demandant la mise en place de l'ADSL sur la commune. Nous vous invitons à le signer si vous estimez que Paulhac devrait bénéficier de l'ADSL, en précisant si vous êtes personnellement prêt à souscrire un abonnement dès que possible. Ainsi nous disposerons non seulement d'une pétition réclamant l'ADSL, mais aussi d'une estimation de la demande réelle pour ce service.

Cette demande sera ensuite utilisable vis-à-vis de France Télécom, pour essayer d'infléchir ses plans d'équipement. Par ailleurs, le Conseil Régional Midi-Pyrénées soutient le développement de la société de l'information sur la région. Il devrait être autorisé à intervenir sur le financement des équipements ADSL. Même si l'on peut considérer que ses priorités s'orienteront pour éviter que des différences trop marquées n'apparaissent entre Toulouse et le reste de la région, il devrait être possible, à terme, d'obtenir un effort pour réduire l'inégalité locale de couverture.

L'enlèvement des encombrants

Un enlèvement à domicile des déchets encombrants a été mis en place. Devenu opérationnel en octobre dernier, ce service semble donner satisfaction.

Pour mémoire, les caractéristiques de ce service sont les suivantes:

- **Uniquement sur rendez-vous** pris en mairie, les tournées étant généralement effectuées le troisième mardi du mois sauf juillet et août.
- Enlèvement à domicile d'objets déposés au bord de la voie publique.
- Nombre d'enlèvement limité à un par semestre et par foyer (pourra être revu).
- Lors de la prise de rendez-vous, il sera demandé, outre les nom et adresse, le nombre d'objets et, pour chacun, sa nature, son volume et son poids.

Les objets enlevés sont: mobilier, électroménager, literie, chauffe-eaux et cumulus, gros objets domestiques, petits objets domestiques rassemblés en cartons ou sacs solides et fermés. Dans tous les cas, les objets devront faire **moins de 50 kg**.

Sont explicitement exclus: terre, gravas, pierres et graviers, ferrailles, plastiques, verres, peintures, végétaux, pneus, huiles, piles et batteries, produits toxiques, inflammables ou dangereux, ainsi que tout objet dont l'état présenterait des risques pour les employés municipaux.

Le Poutou : toujours plus

La journée du Poutou s'est déroulée le 23 juin dernier. Rappelons que le Poutou est le nom donné par l'association Créatisiasmes à l'ancien chemin de Paulhac à Toulouse qu'elle a contribué à réhabiliter.

Cette randonnée devient un classique : le jour de la journée du patrimoine, vers la mi-juin, Créatisiasmes organise une marche sur le Poutou : départ de Launaguët, porte de Virebent, et marche de 22 km pour arriver au Chai des Monges, en forêt de Buzet. La dernière édition a réuni plus de 100 participants, dont près de la moitié ont effectué le parcours complet.

L'association Créatisiasmes a rapidement été soutenue par la commune de Paulhac. Elle a su intéresser les autres communes traversées (Launaguët, Saint Genès Bellevue, Saint Loup Cammas, Montberon, Bazus) et le Comité Départemental du Tourisme. Le chemin est entretenu ; il a été fléché par l'association. Il apparaît dans le fascicule édité par le Comité Départemental du Tourisme. Une brochure devrait faire son apparition en 2003, décrivant en détail le parcours et les communes traversées, avec les principales curiosités à découvrir.

Nous en fournissons le plan ; la description est disponible en mairie ou le site internet de Paulhac.

Bonnes balades à tous, et notez le 15 juin 2003 pour la prochaine randonnée du Poutou, en sachant que d'autres balades sont organisées par Créatisiasmes (cf. § des associations).



Centre de loisirs de Gragnague

Une convention de partenariat a été signée entre Paulhac et le centre de loisirs de Gragnague. Cette convention permet l'accès à ce centre aux enfants de Paulhac dans les mêmes conditions que pour les enfants de Gragnague. Cette convention représente une charge importante : non seulement la Mairie de Paulhac subventionne de 2,5 € le coût journalier demandé aux parents, qui se voit ainsi ramené de 11 € à 8,5 €, mais de plus elle finance l'encadrement sur la base d'un animateur pour 10 enfants, ainsi qu'une partie logistique (matériel, goûters, transports).

Ces financements sont dus par Paulhac dès lors que les prévisions sont arrêtées (les animateurs ne peuvent pas se recruter au dernier moment). Tout désistement de dernière minute entraîne une charge identique à celle d'un enfant présent. Il est donc indispensable que les inscriptions soient faites le plus sérieusement possible, afin d'éviter des frais inutiles.

Usine d'incinération de Bessières

Comme le souhaitent les riverains, et sur demande du Préfet de la Haute Garonne lors de la réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, la direction d'Econotre a mis en place un numéro de téléphone indigo (appel systématiquement au prix d'une communication locale). Un opérateur a la charge d'apporter une réponse aux événements anormaux qui pourraient être constatés (bruit particulier, fumées anormales, odeur...).

Ce numéro, que vous pouvez utiliser sans hésitation, est le :

0825 800 778

Bus

Paulhac est desservie par la ligne 54 des bus Arc-en-ciel du réseau interurbain de la Semvat, financé par le Conseil général. Cette ligne va de Toulouse à Buzet via, outre Paulhac (Salle des fêtes et Malpas), Launaguët, Pechbonnieu, Montberon, Labastide St Sermin, Villariès, Montjoire, la Magdelaine et Bessières. Les horaires complets peuvent être obtenus en Mairie ou au 05 61 41 70 70 (Semvat). La desserte est suspendue le dimanche.

Cette desserte s'arrête systématiquement au lieu-dit "Malpas", sur la RD15, et occasionnellement au parking de la salle des fêtes.

Jusqu'au 29 juin 2003, les horaires de passage sont les suivants (sous réserves) :

| <i>Vers Toulouse</i> | du lundi au samedi | du lundi au vendredi | lundi | du mardi au samedi |
|----------------------|-----------------------|-------------------------|-------|-----------------------|
| Malpas | 6h26 | 7h00 | 12h47 | 12h47 |
| Salle des fêtes | 6h34 | | 12h52 | |
| Lycée R. Naves | 7h16 | | | |
| Gare Routière | 7h30 | 8h00 | 13h40 | 13h35 |

| <i>Vers Paulhac</i> | lundi | du lundi au samedi | mercredi sauf vacances | du lundi au samedi | lundi, mardi jeudi, vendredi sf vacances | du lundi au vendredi |
|---------------------|-------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|--|----------------------------|
| Gare Routière | 8h10 | 12h10 | 12h30 | 17h20 | 17h30 | 18h20 |
| Lycée R. Naves | | 12h40 | 12h40 | 17h30 | | 18h30 |
| Salle des fêtes | 8h59 | | 13h18 | 18h16 | | |
| Malpas | 9h04 | 13h03 | 13h24 | 18h24 | 18h24 | 19h13 |

Contrôle des assainissements

L'année dernière, nous vous annonçons la mise en œuvre progressive du contrôle des assainissements autonomes par le biais du SDEA (Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement).

Or, cette compétence relève explicitement de l'intercommunalité qu'a rejointe Paulhac. Dès lors, c'est la structure intercommunale qui reprend les opérations et le contrat avec le SDEA. Par suite, quelques changements dans les contenus et dans les délais pourront intervenir, Paulhac étant plutôt en avance par rapport aux autres communes.

Nouveau correspondant de La Dépêche du Midi



La Dépêche du Midi a nommé une nouvelle correspondante pour Paulhac: il s'agit de M^{me} Myriam Murat qui succède ainsi à Maryse Larroque. Cette dernière a, pendant trente ans, assuré avec enthousiasme et efficacité cette fonction, ce dont la Municipalité la remercie chaleureusement. Désormais Myriam Murat aura la lourde responsabilité de la communication de notre commune auprès du quotidien régional.

Les uns et les autres, et les associations en particulier, ne doivent pas hésiter à la contacter pour faire paraître leurs informations dès que le besoin apparaîtra. Myriam Murat est mère de deux garçons scolarisés à l'école du village; elle exerce en parallèle la fonction d'informaticien à la Sécurité Sociale. Bien intégrée au tissu associatif local, elle saura se faire la digne interprète de vos activités.

Contact par téléphone 0561845363 ou par messagerie électronique tomitou@free.fr.

Horaires de la Mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les horaires d'ouverture au public ont changés. En effet, depuis plus d'un an a été testée l'ouverture du samedi matin. Son utilité pour la population n'est plus à démontrer. Dès lors, le conseil municipal a décidé de pérenniser cette ouverture du samedi. Néanmoins, il a paru souhaitable d'améliorer la disponibilité du secrétariat pour les tâches administratives (hors ouverture au public) et de pouvoir offrir à la secrétaire de Mairie deux jours complets de repos le week-end.

C'est pourquoi les horaires d'ouverture au public sont maintenant:

Mardi → de 13h30 à 18h30

Mercredi, Jeudi et Vendredi → de 13h30 à 17h30

Samedi → de 9h à 12h

Jeux vidéo

Les 21 et 22 décembre 2002 a eu lieu une expérience intéressante. Un groupe de jeunes, emmené par Pierre Masarik, a émis le souhait d'organiser une "séance" de 24 heures de jeux vidéo sur informatique en réseau. La municipalité a soutenu cette initiative en mettant à disposition la salle des fêtes. La séance a réuni une dizaine de jeunes et s'est particulièrement bien déroulée. Diverses suites sont à l'étude, comme l'ouverture et la pérennisation de cette manifestation, la mise en place d'un club, etc...

Internet

Le conseil municipal envisage d'effectuer une diffusion d'informations par messagerie électronique. Le contenu et la fréquence reste à préciser, mais on peut facilement envisager nombre d'applications (équivalents de notes papiers, réunions du conseil, avis affichés en mairie...) dès lors que le nombre de foyers touchés est notable. Et ce à moindre coût.

Nous remercions donc les gens intéressés de transmettre leur adresse E-mail en envoyant un simple message de test à pdufresne@paulhac.fr.

Le site Web de Paulhac devrait permettre rapidement de laisser ainsi son adresse. Cette démarche devra, à terme, s'accompagner d'une autorisation explicite donnée à la mairie de conserver cette adresse au-delà du délai fourni à la CNIL.

Par ailleurs, si vous avez des souhaits ou des demandes sur les sujets, n'hésitez pas à les communiquer à cette occasion, ou sous toute autre forme à votre convenance.

Nouveaux habitants

Vous faites partie des nouveaux résidents de la commune? Vous devez vous y installer dans l'année?

Vous avez été contacté l'année dernière mais n'aviez pas pu vous rendre disponibles?

C'est à vous que s'adresse la deuxième édition de la "**rencontre des nouveaux habitants**". Cette réunion se tiendra le **25 janvier prochain à 11 heures**, à la salle des fêtes. Elle réunit, outre les nouveaux habitants de Paulhac, le Conseil municipal et les responsables des associations de Paulhac. Son but est de faciliter l'intégration des nouveaux habitants, dans une ambiance conviviale. Un verre de l'amitié la conclura.

Contacts

Nous vous rappelons que les conseillers municipaux assurent à tour de rôle une permanence le **samedi matin de 10h à midi**. Un calendrier prévisionnel est affiché en Mairie.

Il est aussi possible de contacter la Mairie ou le conseil municipal via internet par messagerie:

- mairie@paulhac.fr
- pnom@paulhac.fr avec "p" initiale du prénom et "nom" nom de famille pour les conseillers, ce qui donne par exemple: dcujives@paulhac.fr

La parole est aux associations

Les différents articles qui suivent sont fournis par les associations elles-mêmes.

Amicale laïque

Chers parents, chers enfants,

Les membres du bureau de l'Amicale vous souhaitent une bonne et heureuse année 2003.

Le 26 septembre 2002, lors de l'assemblée générale, l'élection du bureau a permis d'accueillir un nouveau membre. Nous remercions tous ceux qui étaient présents à cette réunion.

Merci à toutes les familles qui ont participé au Loto du samedi 30 novembre, merci pour vos généreux dons de lots, pour vos délicieuses pâtisseries et pour votre aide.

Le vendredi 20 décembre, les petits écoliers de Paulhac ont eu la visite du Père Noël et de la Mère Noël, lors d'une après-midi pleine de rebondissements.

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines manifestations :

- Soirée Théâtre, le vendredi 14 mars 2003,
- Fête du Printemps, le samedi 12 avril 2003,
- Fête de l'école, le samedi 21 juin 2003.

Le bureau

Présidente: M^{me} B. Chassat – 0561841511

Noël de l'amicale



Chasse – A.C.C.A.

Notre saison de chasse s'achève dans quelques semaines, une année qui nous permettra de lâcher dès le début mars du gibier de repeuplement, tout cela bien sûr avec les bénéfices réalisés lors des soirées organisées par notre association au cours de l'année 2002.

Pendant les mois de janvier et de février, des battues aux nuisibles seront organisées mais les dates ne sont pas encore déterminées.

Pour clore cette année 2002, le bureau de la société de chasse vous présente à tous ses meilleurs vœux pour 2003.

Le bureau

Président: M. Y. Gauguelin – 0561843103

C.C.A.S.

Nous avons terminé l'année avec le repas des anciens et du personnel qui a reçu un vif succès en raison de votre participation toujours aussi importante. Lors de cette journée, nous avons organisé une collecte en faveur du Téléthon ; la somme de 60 € a été remise à l'A.F.L. Nous vous remercions pour vos dons et pour cette agréable journée passée en votre compagnie.

Nous vous rappelons la composition du bureau du CCAS :

Membres du conseil municipal

- M^{me} Sylvie Sauvestre
- M. Marc André
- M^{me} Josette Auriol
- M^{me} Martine Farine
- M^{me} Maryse Vié

Membre de la société civile

- M. Laurent André
- M^{me} Claire Deloffre
- M^{me} Ida Fedou
- M^{me} Maryse Larroque
- M^{me} Odette Zonszajn

Le bureau du CCCAS vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le bureau

Présidente: M^{me} S. Sauvestre – 0561847228

La Chapelle



A l'issue de cette première année de fonctionnement, la Ludo'Bibliothèque LA CHAPELLE a plusieurs acquis à son actif :

- Des **locaux**, modestes certes au vu de nos ambitions, mais dont la qualité confère une ambiance chaleureuse à toutes nos permanences.
- Pas moins de **2000 ouvrages**, répertoriés sur informatique afin de faciliter les recherches, listés par genre, par auteur ou par ordre chronologique dans un classeur consultable par tous.
- Des **soutiens financiers** : vous n'êtes pas sans savoir que la Fondation Ronald Mac Donald, sous l'égide de la Fondation de France, nous a honorés d'une subvention importante de 1500 euros, entièrement dédiée à l'acquisition de livres pour Jeunes. La subvention de 250 euros du Conseil Général, appuyé de la participation de la CAF de la Haute Garonne (à hauteur de 30 %), nous a également permis d'enrichir notamment l'espace Ludothèque, portant ainsi le nombre de ses jeux à 70, jeux à emporter ou à utiliser sur place.
- Des **hommes et des femmes** : près de 50 familles adhérentes de Paulhac, Montastruc et Montjoire nous ont déjà fait confiance et viennent régulièrement chercher un espace de liberté, leurs pages d'encre noire. Rappelons ici que l'adhésion de 15 euros par an pour la Ludothèque et la Bibliothèque est globale pour toute la famille. Nos bénévoles œuvrent pour vous, et pour cette passion des livres qui nous anime !

- **Des projets** : ils ne manquent pas, avec une nouvelle foire aux livres le 8 février 2003, une rencontre d'artiste au printemps avec un peintre de forte renommée habitant Paulhac, des "goûters", des permanences "actives" et de nouvelles "invitations".

Unis aux autres associations paulhacoises, nous souhaitons, à notre manière, favoriser rencontres et échanges avec tous ceux qui s'enrichissent au contact des autres.

Toute notre équipe de La Chapelle souhaite aux enfants de Paulhac, aux parents, grands-parents, hommes et femmes de toute génération et de toute culture une année 2003 riche de promesses et de découvertes !

Bonne et heureuse année !

Le bureau
Présidente : Mme C. Dufresne – 0561843376

Comité des fêtes



Le Comité des Fêtes vous remercie pour votre participation et votre grande mobilisation pour la fête du 15 août qui est un moment important de rencontres pour notre village.

Cette fête a été un succès grâce à vous, à notre équipe jeune et dynamique, au soleil qui était présent et à la clôture de ces festivités par un magnifique feu d'artifice.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2003 et nous espérons vous retrouver lors de notre prochaine manifestation.

Le comité
Président : M. C. Béringuier – 0561843316

Créatisiasmes

Pour l'année 2002, l'activité de Créatisiasmes s'est renforcée avec la création d'une animation de **Danse africaine enfants et adultes**. La démonstration faite le 6 décembre dernier à la salle des fêtes a été un succès. Merci à tous ceux qui y ont participé.

Pour les adultes, la fréquentation pourrait être supérieure. N'hésitez pas à venir rejoindre le groupe.

| Jour | Horaire | Pour | Lieu |
|----------|---------------|---------|-----------------|
| Mardi | 19h15 à 20h15 | Adultes | Salle des fêtes |
| Mercredi | 18h00 à 19h00 | Enfants | Salle des fêtes |

Contact: *Chantal Dournel – 05 61 84 72 83*

L'activité **gymnastique** peut elle aussi, encore, accueillir de nouveaux adeptes, en particulier les cours avec Eliane, le jeudi soir de 19h15 à 20h15.

Pour la rentrée de septembre 2003, nous envisageons un cours de gymnastique amaigrissante si la demande le permet (le jeudi soir, avec Eliane, en remplacement du cours actuel).

| Jour | Horaire | Animatrice | Lieu |
|-------|---------------|------------|-----------------|
| Lundi | 13h45 à 14h45 | Sylvie | Salle des fêtes |
| Mardi | 20h30 à 21h30 | Carole | Salle des fêtes |
| Jeudi | 10h15 à 11h45 | Sylvie | Salle des fêtes |
| Jeudi | 19h15 à 20h15 | Eliane | Salle des fêtes |

Contact: *Nathalie Cavaille – 05 61 84 29 69*
ou *Maryse Larroque – 05 61 84 25 51*

Pour les **randonnées**, toujours une sortie par mois à partir du 9 mars 2003. Trois temps forts sont prévus en 2003 :

- "Le Poutou" le 15 juin, de Launaguet à Paulhac (Chai des Monges),
- "La Mycologie" le 26 octobre, tous les ans le nombre de participants augmente, très bonne ambiance. Nous envisageons de proposer un repas avec participation.
- "Le Téléthon", accueil de plus en plus chaleureux à Gragnague, et plaisir de participer à cette grande cause nationale (très modestement) avec les enfants de l'école.

En janvier et février, il est prévu des sorties d'après-midi, à la demande et suivant la météo.

| Date | Parcours | Km |
|-------|--|----|
| 9/03 | Pechbonnieu, Monberon, St Loup Cammas | 12 |
| 13/04 | Mirepoix, Bondigoux, Layrac | 18 |
| 11/05 | Autour de Vacquiers | 12 |
| 15/06 | Journée Patrimoine de Pays: le Poutou | 22 |
| 21/09 | La Bastide St Sernin, Villariès, Bazus, Monberon | 18 |
| 12/10 | Boucle de Mezens-Rabastens | 18 |
| 26/10 | Journée Mycologie forêt Buzet | |
| 30/11 | Boucle Bondigoux-Villemur | 13 |
| Déc | Téléthon de Paulhac à Gragnague | 13 |

Le départ de la marche du téléthon



Contact: *P. Deschamps – 05 61 84 52 94,*
P. Gay – 05 61 84 20 76, A. Guédon – 05 61 84 11 68.

Conclusions: nous recherchons à mettre en place de nouvelles activités. Vos idées sont certainement bonnes: venez nous en parler, nous les réaliserons ensemble...

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux.

Le bureau.
Président: M. P. Deschamps - 05 61 84 52 94

Club de l'amitié



- Samedi 26 juillet: sortie à Flagnac dans le Lot où nous avons assisté à un magnifique spectacle organisé par l'association "Hier un village". Une féerie de sons, lumières et gestes.
- Jeudi 15 et vendredi 16 août: kermesse du Club avec tirage de la tombola. Cette année encore la participation a été importante et la recette en conséquence. Merci à tous.
- Samedi 7 septembre: sortie "Pétanque" à Saint Urcisse (82), sortie qui regroupe un maximum d'adhérents. Très beau repas servi à la salle des fêtes du village.
- Dimanche 22 septembre: bal d'automne avec cette année l'orchestre "Kabaret". Ses musiciens et sa chanteuse nous ont fait passer un bel après-midi.
- Dimanche 27 octobre: le goûter "Anniversaires et noces d'or" a été animé par le "Duo ya d'la voix". Très bonne prestation avec participation de l'ensemble du public.
- Dimanche 24 novembre: repas de fin d'année préparé et servi par le traiteur "Gonthier" et animé par Patrick Paulin qui nous a régalé avec ses chants et danses rétros et modernes. 150 convives nous avaient fait le plaisir de participer à cette belle journée.
- Mardi 10 décembre: assemblée générale à 15h30 précédée du loto mensuel à 14h. Pour clôturer l'après-midi, un délicieux goûter a été servi. Tout au long de l'après-midi a eu lieu le renouvellement des adhésions avec l'inscription de nouveaux adhérents.

Nous vous rappelons que le 2^e mardi de chaque mois est organisé le loto inter-sociétaires suivi de la réunion du bureau du club.

Pour 2003, le calendrier prévisionnel est le suivant:

- 26 janvier → loto annuel
- 23 février → bal
- 23 mars → repas avec animation
- 26 avril → sortie (lieu à définir)
- 17 mai → pique-nique à la forêt de Buzet
- 28 juin → sortie à Rocamadour
- fin juillet – début août → son et lumière en nocturne (lieu à définir)
- 15 et 16 août → kermesse
- 13 septembre → journée pétanque
- 28 septembre → goûter (anniversaires, noces d'or)
- 19 octobre → bal d'automne
- 23 novembre → repas de fin d'année
- 9 décembre → assemblée générale à 15h30 précédée du loto mensuel.

Meilleurs voeux à tous.

Le bureau

Président: M. G. Lagrange – 0561842846

Pétanque – U.A.P.



L'assemblée générale se déroulera au siège, au Quartz, le dimanche 2 février 2003 à 10h30, ainsi que la remise des licences et cartes de membres.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2003.

Le bureau

Président: M. H. Marian – 0534261032

Tennis Club de Paulhac

Un court de tennis entièrement rénové pour bien commencer la saison sportive!!!...

Sa construction datait d'une douzaine d'années et sa réfection s'avérait être indispensable. L'enveloppe prévue par le budget municipal a permis de prendre tous les postes en compte :

- sol stabilisé au moyen de renforcements,
- nouveau revêtement,
- changement des piquets et du grillage,
- mise en place de nouvelles serrures,
- éclairage gratuit.

Nous vous invitons donc à voir cette réalisation et surtout à venir jouer !



Pour les nouveaux venus à Paulhac, il convient d'indiquer que le court de tennis se trouve en contrebas des écoles. Le chemin d'accès longe le bâtiment des salles de classe.

"L'entente des deux vallées", club né du rapprochement des clubs de Paulhac et de Montastruc, donne une entière satisfaction en développant une grande dynamique au niveau de l'école de tennis et des tournois, mention spéciale pour M. Robert Auriol, finaliste dans la catégorie des plus de 45 ans, ainsi que dans le tournoi masculin toute catégorie.

Pour répondre à la demande pressante, nous envisageons d'organiser un nouveau rallye-promenade pour la saison 2003. Nous choisirons une formule plus allégée au niveau des kilomètres et davantage axée sur les jeux, mais toujours aussi sympathique et conviviale. La date retenue est celle du 8 juin.

Mais auparavant nous vous attendons très nombreux pour la soirée "Aligot" du 15 mars. Soyez au rendez-vous.

Le bureau du tennis-club de Paulhac vous souhaite une bonne et heureuse année...

Le bureau
Président: M. E. Auriol – 0561842318

F.N.A.T.H.

La FNATH, Fédération Nationale de Accidentés du Travail et Handicapés, est une association régie par la loi de 1901. Créée et gérée par les handicapés dès 1921, elle est habilitée par décret à assister ou représenter ses adhérents devant les juridictions de la sécurité sociale, ou de la mutualité agricole. Elle peut se constituer partie civile lors d'actions pénales particulières (accidents du travail et maladies professionnelles). Son service de conseil et de défense est à la disposition des adhérents pour constituer et instruire les dossiers invalidité, retraite, cotorep, cartes d'invalidité, allocations compensatoires pour tierce personne, dans tous les régimes de couverture sociale.

Sa mission consiste à informer, conseiller, assister et défendre tous les handicapés, quelle que soit la nature ou l'origine du handicap. Afin de leur assurer, dans les meilleures conditions possibles, le respect de leurs droits.

Adhérer à la FNATH, c'est aussi bénéficier de conditions exclusives, conclues avec de grands partenaires nationaux et locaux.

Contacts.
M^{me} Fédou – 05 61 84 25 60
M^{me} Larroque – 05 61 84 25 51

Etat Civil

Naissances

- Salvador Hugo le 14 novembre, à Toulouse

Mariages

- Carbo Stéphan et Combarel Sandrine, le 20 juillet
- Dubreil Daniel et Bordenave Nicole, le 30 août
- Dedieu Philippe et Fourès Christelle, le 31 août
- Bottega Stéphane et Alunni Bravi Cécile, le 14 septembre
- Pierrot Alain et Pepin Emilie, le 21 décembre

Décès

- Bernardis Sylvain le 16 juillet

Calendrier des animations



Janvier

Samedi 18 Réunion publique Aéroport
Samedi 25 Rencontre nouv. habitants
Dimanche 26 Loto

Février

Samedi 8 Invitation
Dimanche 9 Remise licences
Samedi 15 Repas
Dimanche 23 Bal

Mars

Vendredi 14 Théâtre
Samedi 15 Alligot
Vendredi 21 Réunion publique
Dimanche 23 Repas

Avril

Samedi 5 Banquet Annuel
Samedi 12 Fête du printemps
Samedi 19 Banquet
Samedi 26 Sortie

Mai

Samedi 17 Pique-Nique
Dimanche 18 Concours
Samedi 25 Invitation

Juin

Vendredi 6 Assemblée générale
WE 14/15 Rallye
Dimanche 15 Poutou
Samedi 21 Fête des écoles
Dimanche 22 Concours
Samedi 28 Sortie

Juillet

Municipalité
Municipalité
Club
Samedi 26 Remise Permis
Dimanche 27 Concours

Chasse
Pétanque

Août

Chapelle
Pétanque
Chasse
Club
Samedi 2 Sortie
Entre 14 et 17 Fête locale

Club
Comité

Septembre

Amicale
Tennis
Mairie
Club
Samedi 6 Marathon des vignes
Samedi 13 Sortie
Dimanche 14 Concours
Vendredi 26 Soirée diapos
Dimanche 28 Gouter

Paillac
Club
Pétanque
Tennis
Club

Octobre

Chasse
Amicale
Pétanque
Club
Samedi 11 Fête d'automne
Dimanche 19 Bal

Amicale
Club

Novembre

Club
Pétanque
Chapelle
Club
Samedi 8 Repas
Dimanche 16 Repas
Dimanche 23 Repas
Samedi 29 Loto

Chasse
CCAS
Club
Amicale

Décembre

Chasse
Tennis
Crétasiasmes
Amicale
Pétanque
Club
Mardi 9 Assemblée générale
Samedi 13 Belote
16 ou 19 Fête de Noël de l'école
Mercredi 31 Réveillon

Club
Tennis
Amicale
Chasse

→ VIE MUNICIPALE PAGES 2-3

Conseil Municipal
Manifestations et événements

→ AGENDA DU MAIRE PAGE 4

→ DOSSIER SPÉCIAL : LE PROJET D'AÉROPORT... PAGE 5

Projet
Position des élus
Suites

→ DOSSIER: LES BRUITS DE VOISINAGE..... PAGE 6-7

Cadre juridique
L'arrêté préfectoral en vigueur
Que faire en cas de problème?
En savoir plus

→ PAULHAC S'ÉQUIPE PAGES 8-9

Eclairage et illuminations
Plantations
Eglise
Carillon
Cimetière
Abri jeunes
Ecole: bilan de l'année 2001-2002
Sécurisation
Salle des associations
Tennis
Projets

→ INFORMATIONS PRATIQUES PAGES 10-13

Jumelage
Conseil Municipal des Jeunes
ADSL
L'enlèvement des encombrants
Le Poutou: toujours plus
Centre de loisirs de Gragnague
Usine d'incinération de Bessières
Bus
Contrôle des assainissements
Horaires de la Mairie
Jeux vidéo
Internet
Nouveaux habitants
Contacts

→ LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS PAGES 14-18

Amicale laïque
Chasse – A.C.C.A.
C.C.A.S.
La Chapelle
Comité des fêtes
Créatisiasmes
Club de l'amitié
Pétanque – U.A.P.
Tennis Club de Paulhac
F.N.A.T.H.

→ ETAT CIVIL..... PAGE 18

→ CALENDRIER DES ANIMATIONS..... PAGE 19

Bulletin municipal

Numéro 54 - Janvier / juin 2003

Directeur de la publication :

Didier CUJIVES, Maire de Paulhac

Responsable de la publication :

Pierre DUFRESNE, Adjoint au Maire de Paulhac

Mise en page, impression : Garonne Edition